

EXTRAIT DES MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SERIE. — TOME IX

LE
PROSTATÈS TOU DÈMOU
CHEZ LES GRECS

Par M. Ch. LECRIVAIN.

IMPRIMERIE TOULOUSAINÉ

(LION ET FILS)

2, Rue Romiguières, 2

1931

Bibliothèque Maison de l'Orient



150663

LE PROTATÈS TOU DÉMOU

chez les Grecs

par M. Ch. LECRIVAIN

I

Cette étude doit laisser de côté de nombreux sens spéciaux du mot *προστάτης*. Ainsi, parfois lié avec *ἡγεμών*, il a souvent le sens vague de chef, défenseur, protecteur, patron d'une nation, d'une région, d'un endroit, d'une ville, d'un temple, d'un groupe social (1). Il signifie aussi, dans toute la Grèce, le patron spécial des métèques; il traduit le terme latin *patronus*, patron d'un client (2). Il signifie parfois garant, caution (3); au Bas Empire il traduit le *patrocinium* exercé sur les colons et les paysans (4). Il peut encore désigner spécialement des magistratures, des fonctions particulières : à Corcyre le chef des *probouloi* (5); à Dymé d'Achaïe, un des quatre éponymes (6); à Amphipolis, probablement à Cnide, à Acraï, Rhégion, Phintia (Géla), Iulis de Céos et Calymna, Nisyros, Cos, Thasos, Mégalopolis, des sortes de prytanes de sénats (7); des présidents de l'assemblée fédérale, du synedrion, chez les Etoliens, dans la Confédération des Iles à l'époque rhodienne (8) et peut-être chez les Oétéens (9); les trois présidents du collège des *Naopoioi* à Delphes (10); de l'assemblée populaire à Hypata, à Gonnos et à Lamia, où ils sont en même temps Tagoi, à Syracuse et à Iasos (11); à Téos les chefs d'une symmorie;

des magistrats spéciaux, à Héraclée du Latmos en nombre inconnu, à Tégée trois, à Mantinée deux ; à Stymphale deux chefs du sénat ; à Orchomène un président du sénat, ensuite de l'assemblée ; en Messénie, à Delphes les présidents des *Demiourgoi* (12) ; à Agrigente, un président du sénat, en même temps *Hierothylès* (13) ; à Delphes le représentant du temple et aussi un garant dans les actes d'affranchissement par vente à la divinité (14). Mais le plus intéressant est le *prostatès* des Molosses d'Épire. On ne sait s'il a fait partie des institutions de Tharops du v^e siècle (15), ou s'il est seulement postérieur à Alexandre ; à cette époque, la confédération des Molosses a comme chefs le roi des Molosses, éponyme, et le *prostatès* des Molosses, pris dans toutes les tribus (16). Plus tard, quand les Molosses ont perdu la suprématie sur les Thesprotes et les Chaoniens, la ligue des Molosses est remplacée par la ligue des Epirotes : le *prostatès* des Molosses y est éponyme et sans doute alors magistrat fédéral.

Après la chute de la royauté des Molosses vers 233-230, il y a la république des Epirotes avec une assemblée, un synédriion, et probablement trois stratèges dont un a la présidence et l'éponymie, mais toujours avec un *prostatès* des Molosses (17). Nous ne nous occupons donc que du *προστάτης τοῦ δήμου* (*prostatès tou dè mou* ; *p. t. d.*).

II

Dans son traité de la *Politeia* des Athéniens, Aristote a utilisé un pamphlet aristocratique, échantillon de la littérature politique d'Athènes à l'époque de la guerre civile, des révolutions des Quatre-Cents et des Trente, issu vraisemblablement du cercle de Théramène (18) qui considère l'histoire d'Athènes depuis Solon jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse comme une suite de démagogues, de *prostatai tou dè mou* (19). D'après la même conception, l'historien Stésimbrotos de Thasos avait écrit sur Thémistocle, Thucydide et Périclès (20). Un traité d'Antisthène donnait la

liste de tous les démagogues d'Athènes (21). Eschine le Socratique impliquait dans ses *Dialogues* Miltiade et Thémistocle, Périclès et Rhinon (22). Les comédies d'Aristophane, surtout les *Chevaliers* supposent que le peuple a un homme de confiance, un *prostatès*. Dans les Dèmes d'Eupolis (23), l'histoire d'Athènes était également celle des représentants du peuple. Aristote résume assez maladroitement son exposition historique dans une liste de *prostatai* divisée en deux périodes (24). Dans la première, jusqu'à Périclès, ils sont pris parmi les gens considérés : Solon, Pisistrate; ensuite comme *prostatès* du peuple, Xanthippe, et des aristocrates Miltiade; puis Thémistocle et Aristide, sans doute tous les deux pour le peuple; Ephialte pour le peuple et Cimon pour les aristocrates; Périclès pour le premier groupe et Thucydide pour le second. Dans la deuxième période, où les démagogues sortent des couches inférieures : Nicias pour les aristocrates et, pour le peuple Cléon, le premier mauvais démagogue; puis pour les aristocrates Thémistocle et pour le peuple Cléophon. Ici s'arrête la liste d'Aristote; il ne donne pas expressément le titre de *prostatès* à Archinos qui a achevé cependant la réconciliation des partis après l'accord de 403-2 (26). Cette coexistence qu'ainsi suppose généralement Aristote de deux patrons, un du peuple, un de l'aristocratie, paraît singulière; quoique rare, elle est cependant confirmée par d'autres textes soit généraux (27), soit particuliers, ainsi, aux v^e et iv^e siècles, à Erétrie et à Thèbes (28); au iv^e siècle à Rhodes, à Elis; au iii^e siècle à Ilion (29). Mais naturellement, l'aristocratie ayant beaucoup d'autres moyens à sa disposition, surtout les clubs politiques, les sociétés secrètes, les hétaires (30), c'est surtout le peuple, le *Dèmos* (au sens étroit du mot) qui a dû employer le patron, le *p. t. d.* Ce personnage a-t-il eu une existence réelle? Y a-t-il eu un démagogue en chef qui ait mérité particulièrement ce nom? A notre avis, ce n'est pas sans raison que, malgré une simplification excessive de l'évolution constitutionnelle, la source

d'Aristote et nombre d'auteurs ont reconnu son existence et son importance. Il remonte certainement à une époque très ancienne.

Après la chute de la plupart des vieilles royautés patriarcales, après l'apogée du gouvernement de la noblesse dans la période que l'on est convenu d'appeler le Moyen Age grec, du VIII^e au V^e siècle avant J.-C., et à l'apparition des premières tyrannies, lorsque se forment et s'opposent dans la plupart des villes les deux partis et les deux classes qui, jusqu'à la fin de leur histoire, vont se disputer le pouvoir, l'aristocratie et la démocratie, les riches et les pauvres, la classe populaire a partout besoin de chefs pour soutenir et faire triompher ses revendications contre l'aristocratie et ensuite se maintenir au pouvoir. C'est alors qu'apparaissent les meneurs, les orateurs populaires, les démagogues. Jusqu'à la fin, ils ont été nombreux dans presque toutes les villes (31). Mais très souvent, selon les circonstances, il y en a un qui s'élève momentanément au-dessus des autres, qui, par son talent, son énergie, quelquefois son honnêteté, les contient ou même les élimine, avec la confiance et l'appui de la multitude; c'est le démagogue proprement dit, le conducteur, le patron du peuple, le *p. t. d.* qui, sauf dans quelques cas, est unique (32). L'histoire de ce personnage reste malheureusement, sauf dans une certaine mesure pour Athènes, très obscure et très incomplète pour beaucoup de raisons. D'abord l'évolution constitutionnelle de la plupart des villes grecques est très mal connue. En second lieu l'histoire des patrons du peuple, appelés aussi naturellement démagogues (33), se confond généralement avec celle de la masse des démagogues. La terminologie est forcément vague et imprécise; car il ne s'agit pas d'une institution légale, déterminée, mais d'une situation de fait, variable, ondoyante, fugitive. Ainsi on a souvent le mot *προστάτης*, tout court ou avec l'adjonction *τῆς πόλεως* ou les expressions parentes tirées du moyen du verbe *προΐστημι* (34).

Mais tous ces termes peuvent désigner non seulement le patron du peuple, mais le chef légal de toute la cité (35), ou les grands magistrats réguliers, surtout les stratèges (36). Il y a la même ambiguïté dans les traductions latines. Les mots *principatus* (37), *princeps civitatis* (38), *princeps plebis* (39), *princeps* (40), *patronus plebis* (41) paraissent bien indiquer des patrons du peuple; mais les *principes* chez les Etoliens, les Magnètes, en Epire et ailleurs ne sont que de grands magistrats ordinaires (42) C'est seulement le contexte qui peut nous révéler, au moins en règle générale, le vrai patron du peuple dans la locution π (ou une forme dérivée), $\tau. \delta.$ Tels sont par exemple les textes généraux, théoriques d'Hérodote (43), d'Andocide (44), de Xénophon (45), d'Aristote ((46), de Plutarque (47); et les textes particuliers qui vont du VI^e jusqu'au II^e siècle sur les *prostatai* d'Athènes qu'on va voir, sur ceux d'autres villes : au VI^e siècle Sybaris; au V^e Corcyre (48), Argos (49), Mégare (50), Syracuse (51), Agrigente (52), peut-être Amphipolis (53); au IV^e Elis (54), Mantinée (55), Cnide, Coreyre (56); au III^e Messène (57), Erétrie (58).

Une autre présomption plus sûre découle des textes sur les démagogues devenus tyrans. C'est le plus souvent en effet le métier de *p. t. d.* qui crée le tyran. Toute la littérature grecque, depuis Solon jusqu'à Polybe et à Plutarque (59), est d'accord sur ce point. C'est du patron du peuple qu'est le plus souvent sorti le tyran, surtout à l'époque ancienne, sous le couvert d'une grande charge, soit civile, comme la prytanie, soit surtout militaire, comme la stratégie simple ou avec pouvoir absolu. Déjà Solon et Théognis avertissent le peuple du danger (60).

Dans le plaidoyer pour la monarchie mis par Hérodote (61) dans la bouche de Darius, le patron du peuple qui arrête les excès des mauvais démagogues devient ensuite monarque.

C'est de la « *racine prostatique* », répète Platon (62)

avec allusion à Pisistrate, que sort la tyrannie : après avoir promis le partage des terres, l'abolition des dettes, exilé, massacré les opposants, le patron du peuple doit être tué à son tour ou se faire tyran. Aristote reprend la même théorie avec de nombreux exemples (63). Ces patrons, devenus tyrans, sortent tantôt de l'aristocratie elle-même, à Cnide (64), à Géla, probablement à Samos (Polycrate), à Corinthe (Cypselos), à Agrigente (Théron), à Cumes (Aristodème); à Syracuse (Denys 1^{er}) (65); tantôt de la bourgeoisie ordinaire à Milet (Thrasybule); tantôt du peuple, Orthagoras à Sicione, Phalaris à Agrigente, Pythagoras à Ephèse, Agathocle à Syracuse. Quant aux premiers arbitres législateurs, établis par entente entre le peuple et l'aristocratie pour codifier et modifier l'ancien droit, formuler une constitution nouvelle, tels que Zaleucos à Locres et Charondas à Catane, probablement au VII^e siècle, et Pittacos, à Mytilène, au VI^e, on ne peut pas les considérer d'une façon certaine comme *p. t. d.*

III

Ce sont donc les tyrans avérés qui donnent la plus longue liste de *p. t. d.* On peut y mettre avec plus ou moins de probabilité : à l'époque primitive et aux VII^e et VI^e siècles presque tous les tyrans des villes de l'Ionie qui le sont devenus par les grandes magistratures (66); à Ephèse Pythagoras qui chasse les Basilides (67), et, peut-être, après lui au VI^e siècle Méla et Pindaros (68); à Milet, peut-être Amphitrès qui renversa le roi Léodamas chef des Nélides, plus tard un prytane qui devient tyran, sans doute Thrasybule (69); à Mytilène, une série de tyrans en lutte avec les Penthilides, Mégaclès, Mélanchros, abattu par Pittacos; peut-être à Eretrie, Diagoras qui renverse les *Chevaliers* (70).

Au VII^e-VI^e s. à Mégare Théagène (71); à Samos peut-être Polycrate (72); à Sicione le fondateur de la dynastie des Orthagarides, Orthagoras, péripolarque (73); à Corinthe Cypse-

los, d'origine noble, fondateur de la dynastie des Cypsélides, peut-être revêtu de la prytanie et qui renverse l'oligarchie des Bacchiades (74); en Sicile, à Léontinoi, vers 615, Panaitios, démagogue contre les *Chevaliers*, polémarque (75); à Agrigente, Phalaris, épistate de travaux publics vers 571-555 (76); quelque temps après lui, vers 488, Théron, riche, de haute naissance et d'excellente réputation et son successeur le tyran Thrasydaïos (77); à Géla vers 505 un Alexandros qui renverse l'oligarchie (78); dans la Grande Grèce, à Cumès, Aristodèmos, noble, chef militaire contre les Etrusques et les Ombriens, démagogue qui renverse l'aristocratie vers 504 (79); à Athènes Pisistrate. Aux v^e-iv^e s. à Rhégion, vers 494-476, Anaxilas (80); à Orchomène un Pisistrate, tué par les nobles (81); à Cyrène, peut-être Ariston (82); à Syracuse après la disparition de la première tyrannie, avec Thrasybule, le démagogue Tyndaridès (83), puis le fondateur de la grande tyrannie et monarchie militaire contre Carthage, Denis I^{er}, fils d'Hermocrate, de haute lignée, démagogue et chef de mercenaires, tyran de 405 à 367 (84); plus tard, de 317 à 289, le plus féroce de tous les tyrans grecs, Agothocle, démagogue et chef de mercenaires qui renverse d'abord un démagogue puissant, Sosistratos, massacre toute l'aristocratie et se fait nommer stratège avec plein pouvoir (85); à Sicyone Euphron, d'abord bon *t. p. d.*, puis peu à peu tyran (86); à Pélénè-d'Achaïe l'athlète et philosophe Chairon, protégé de Philippe II (87); à Corinthe Timophanès, frère de Timoléon, démagogue, chef de la cavalerie et de mercenaires (88); à Héraclée, un élève de Platon et d'Aristote, Cléarque, exilé revenu, arbitre entre les partis (*arbiter civilis discordiae*), puis effroyable tyran (89). Au III^e siècle, à Athènes après la défaite d'Antigone et de Démétrius Poliorcète à Ipsos et le rétablissement de l'indépendance et de la démocratie, Lacharès, démagogue, *p. t. d.* et puis tyran (90). Au II^e siècle en Epire Charops, un épouvantable tyran, le chef du parti romain; à Kius, Molpagoras (91).

IV

On a vu précédemment une liste probable d'autres *p. t. d.* qui ne paraissent pas avoir été des tyrans : à Corcyre, Argos, Mégare, Syracuse, Agrigente, Elis, Mantinée, Cnide, Messène, Erétrie. On peut y ajouter d'autres noms, mais moins certains : au iv^e s. à Méthymna un dynaste, sorte d'intermédiaire entre le *p. t. d.* et le tyran, Cléommis, loué par Isocrate (92) ; à Syracuse, sous Denys II, Dion qui le renverse en 357, devient stratège avec pouvoir absolu et essaie de fonder une république aristocratique (93) ; ensuite Timoléon qui renverse de nouveau Denys II et la plupart des tyrans de la Sicile, rétablit la démocratie en 433 et exerce un pouvoir absolu, fondé sur la confiance de toute les classes (94) ; à Sicyone, Aratus qui, après avoir renversé le tyran Nicooclès, est chargé comme arbitre souverain de réconcilier les partis, de rappeler et d'indemniser les exilés, exerce l'autorité dans le sens aristocratique, mais n'en mérite peut-être pas moins, par analogie avec Solon, la qualification de *p. t. d.* (95).

V

C'est naturellement pour Athènes que nous avons le plus de renseignements. Solon, commerçant, mais noble de naissance, choisi sans doute en 594-3, par un accord des deux partis et de leurs meneurs, comme arbitre législateur, avec la charge d'archonte, est qualifié avec raison par Aristote de premier *p. t. d.* d'Athènes (96). Homme de confiance du peuple, ennemi de la tyrannie, en partageant les devoirs et les droits entre les riches et les pauvres par le maintien du principe timocratique des quatre classes, en accordant aux classes inférieures les mesures d'urgence, abolition des dettes et de la servitude pour dettes, amnistie, et des avantages considérables, pouvoirs nouveaux de l'assemblée du peuple, création des jurys populaires,

de l'Héliée, pleine liberté d'association, droit pour tous les citoyens d'intenter l'action publique contre toute violation du droit; en maintenant la discipline sociale, l'attachement aux principes religieux et moraux, la cohésion de la famille, Solon a voulu fonder ce régime de juste milieu, ce mélange d'aristocratie et de démocratie, idéal de la plupart des hommes d'Etat et penseurs grecs jusqu'à l'époque de Polybe (97). C'est donc à bon droit que l'antiquité l'a regardé comme le fondateur de la démocratie athénienne et que sa législation est restée la base de l'Etat athénien (98). On a vu le second *p. t. d.* Pisistrate, aristocrate de naissance, chef d'une des trois factions, démagogue, puis tyran (99).

On revient à la vraie tradition du *p. t. d.* sincère démocrate, avec Clisthène, le second fondateur de la démocratie (100). Aristote oppose ensuite au patron démocratique, Xanthippe, le vainqueur de Marathon, patron des riches, Miltiade II (101). Il donne ensuite simultanément comme patron du peuple, tous deux démocrates, mais avec des rôles différents Aristide et Thémistocle (102); puis il oppose au chef du peuple Ephialte, qui abat la puissance de l'Aréopage, celui des riches, Cimon (103); et ensuite à Thucydide, fils de Mélésius, patron du parti aristocratique, son rival qui le fait frapper d'ostracisme en 443, Périclès (104). Celui-ci est alors, sans rival sérieux, le démagogue, le patron du peuple jusqu'en 430. Il n'a pas d'autre magistrature sauf quelques fonctions financières (105), que la stratégie, devenue le pouvoir essentiel, exercée pendant quinze ans de suite, quelquefois avec la direction officielle de tout le collège; il est encore ainsi à la fois homme d'Etat et général.

Athènes est alors arrivée à la pleine démocratie; l'autorité des magistrats est courte, morcelée, soumise à un contrôle perpétuel qui leur interdit, au moins théoriquement, tout abus de pouvoir, mais qui leur enlève toute indépendance. Le sénat, renouvelé tous les ans, sans traditions, sans initiative, ne peut constituer un vrai conseil de gou-

vernement. Les finances n'ont pas de directeur général. Il n'y a pas en réalité d'autre pouvoir que l'assemblée du peuple, maîtresse absolue, irresponsable.

Mais en fait elle a besoin d'un chef, d'un directeur. La démocratie repose donc maintenant à Athènes, comme dans la plupart des villes grecques, sur une institution de fait, qui n'est pas inscrite dans la constitution (106), sans laquelle il n'y aurait qu'anarchie, sur l'existence d'une sorte de mandataire des citoyens, investi de leur confiance, généralement mais pas nécessairement pourvu de la principale magistrature, de la stratégie, mais dont l'autorité est toujours précaire, tout-puissant tant qu'il a pour lui l'opinion publique et l'ascendant du succès, mais responsable de tous les hasards, de tous les malheurs, de toutes les fautes qu'il commet ou laisse commettre. Ce chef de la majorité, cette sorte de premier ministre doit être généralement aussi un orateur capable de persuader et de convaincre les citoyens; c'est le vrai démagogue, conducteur et patron du peuple. Aristocrate de naissance, d'une famille frappée deux fois par l'ostracisme, Périclès a accepté franchement le régime démocratique en proclamant qu'il a besoin d'un chef, d'un guide; depuis son entrée dans la vie publique, il a appartenu sans interruption, sans défaillance au parti démocratique. Grâce à sa foi dans un idéal de vie républicaine, à son ascendant personnel, à son éloquence (107), à son énergie, à son intégrité, grâce aussi à la prudence, à la réserve que lui imposaient ses origines, ses relations avec les philosophes et les savants (108), il a pu exercer pendant dix années qui sont la plus brillante période de l'histoire d'Athènes, sans flatterie ni bassesse à l'égard du peuple; une autorité que le dénigrement et les calomnies systématiques de ses ennemis, surtout des poètes comiques (109), dénonçaient comme une tyrannie, mais que Thucydide donne avec raison comme le gouvernement du premier citoyen (110). La meilleure preuve qu'on ait du caractère de ce pouvoir, c'est qu'il n'a pas supprimé l'op-

position des deux partis extrêmes, des aristocrates et des démocrates avancés, réunis quelquefois dans des coalitions passagères pour la défense des vieilles traditions morales et religieuses contre les nouvelles idées des sophistes et des philosophes (111).

Il y a eu peu d'hommes d'Etat qui aient été attaqués aussi violemment que Périclès soit dans leur personne soit dans leur entourage, comme le montrent en particulier les procès de son collaborateur Phidiás (112), de ses maîtres et amis Anaxagore (113) et Damonides (114) et d'Aspasie (115). Le rôle de Périclès a certainement influé sur la source d'Aristote.

Pour la période de révolutions et de guerres civiles qu'ouvre la guerre du Péloponnèse, Aristote oppose à Nicias, patron du peuple, Cléon, riche industriel, bon orateur, qui a encore exercé un pouvoir personnel, mais beaucoup plus démagogique, plus brutal, plus grossier, avec diverses charges, sénateur, hellénotame, stratège (116). Aristote passe ensuite sous silence non seulement des démagogues insignifiants, Hyperbolos, Androclès, Cléonymos, Pisandre, mais aussi, et, avec raison, Alcibiade; cet aventurier qui n'a jamais servi que son propre intérêt, tyran d'instinct et de caractère, ne doit pas figurer sur la liste des *p. t. d.* Aristote donne alors pour le parti démocratique Cléophon qui, après la révolution des Quatre-Cents et le relèvement momentané d'Athènes (411-10) rétablit l'ancienne constitution et se maintient au pouvoir avec d'autres démagogues, tels qu'Archédemos jusqu'en 404; et pour l'autre clan Thérémène que la source aristocratique essaie vainement de réhabiliter et de transformer en chef d'un parti moyen avec Archinos, Anytos, Clitophon et Phormisios, en passant sous silence le chef des hétaires oligarchiques et des Trente, Critias (117). Après la délivrance d'Athènes et la réconciliation des partis (403-2) on peut considérer comme *p. t. d.* Archinos le chef du nouveau régime modéré, avec Thrasybule, Képhalos et Anytos (118). Après la restauration

de la démocratie, le développement de l'art militaire et du mercenariat achève de séparer les fonctions civiles des fonctions militaires ; les grands généraux Conon, Thrasybule, Chabrias, Iphicrate, Timothée ne dirigeront pas l'Etat. Le grand rôle politique d'Athènes est fini ; la lutte des deux classes, moins violente, se transporte sur le terrain des affaires étrangères et oppose d'abord les partisans de la reprise de l'expansion maritime et coloniale aux partisans d'une politique démocratique de paix, de distributions publiques, de vie facile, et, ensuite, après l'apparition de la Macédoine et l'asservissement de la Grèce, le parti de l'indépendance nationale et le parti de la soumission résignée.

Deux personnages seulement méritent d'abord le titre de *p. l. d.* : de 387 environ à 366 Callistratos, chef du parti spartiate, que renversent les victoires de Thèbes (119). ; puis, de 355 à 346 un chef honnête, médiocre, qui, malgré les progrès de la Macédoine, s'obstine à appliquer le programme de la paix et se maintient au pouvoir jusqu'à la paix de Philocrate, Eubule (120). Ensuite c'est seulement vers 340 que Démosthène qui n'a jamais été un démagogue au sens habituel du mot, déjà chef du parti de la défense nationale avec Hégésippos, Polyeuctos, Hypéride et Lycurque devient chef officiel d'Athènes contre la Macédoine, un véritable *p. l. d.* et le reste jusqu'à la mort de Philippe II (121).

Plus tard, Eurycleidès et Micion qui gouvernent Athènes avec différentes charges entre 228 et 203 sont encore appelés par Polybe (122) *prostatai*, mais alors Athènes n'a qu'un semblant d'indépendance sous le protectorat d'Antigone Dôson (123).

VI

On ne peut guère préciser davantage ni le rôle ni le caractère de cette institution essentiellement variable et indéterminée. Nous ne connaissons assez bien que les patrons du peuple d'Athènes, surtout Solon, Pisistrate,

Clisthène, Aristide, Thémistocle, Périclès, le plus important, le plus caractéristique et Cléon ; et ceux de Syracuse, Dion et Timoléon. Aratus soutient un régime beaucoup plus aristocratique, conforme à l'esprit de la ligue achéenne. Le patron du peuple a remplacé dans une certaine mesure ce premier ministre, que n'ont pu avoir les constitutions démocratiques grecques fondées généralement sur la collaboration directe de l'assemblée du peuple avec les magistrats et les sénats annuels. Homme de confiance du peuple, il exerce, dans le respect de la légalité, un pouvoir étroitement contrôlé et surveillé ; tant qu'il se contente de ce rôle, il est le contraire du tyran, maître absolu et irresponsable qui règne par la force.

NOTES

(1) Her. 1, 127; 5, 49; Aeschyl. *Sept.* 408, 798; Eurip. *Her.* 964; *Or.* 911; Soph. *Oed. tyr.* 881; Lys. 2, 57; Xen. *Hell.* 2, 3, 51; 3, 1, 3; 4, 8, 28; *Cyrop.* 7, 2, 23; Plat. *Menex.* 13, 242 E; Dem. 9, 23; 10, 50; 15, 30; Aesch. 2, 161; Hyp. *Epitaph.* 10; Lyc. *in Leocr.* 61; Isocr. 4, 103; Aristot. *Ath. pol.* 22, 4; Strab. 6, 3, 2; Polyb. 7, 12, 5; 13, 6, 5; 12, 13, 9; (sur Démétrius de Phalère); Appian. *Mithr.* 62; Plut. *Thes.* 36, 6; *vit. X. or.* 250 A; Stob. *flor.* 45, 8; 48, 61, 63; Polyæn. 13, 6, 5; Aristid. *or.* LIII, 29; Cagnat. *Inscr. gr. ad. r. rom. pert.* 1, 631; 3, 90; *Inscr. gr.* 3, 531; Dittenberger. *Or. gr.* 130, 10; 209, 4; *C. ins. gr.* 5033, 3.

(2) Plut. *Rom.* 13, 4, 7; *Mar.* 5, 5; Appian. *bel. civ.* 2, 4; Cagnat. *l. c.* 1, 798; 3, 179, 205, 1043-4; *I. Gr.* 9, 2; 243; *Bull. Corr. Hell.* 7, 265, n° 7, 2.

(3) Aeschyl. *Suppl.* 963; Euripid. *Her.* 1037; Xen. *Hell.* 5, 1, 36; *Ins. gr.* 7, 1739; *Bull. Corr. Hell.* 15, 554; Michel. *Recueil.* 285 B, 10.

(4) Libanius. *Or.* II, 501 (éd. Reiske).

(5) S. G. D. J. 682; *C. ins. gr.* 1841-45.

(6) Michel. *l. c.* 653; Her. 2, 178.

(7) Michel. 324, 450, 401, 417-419; 426-427; 552, 716; *I. Gr.* 14, 208, 612, 256; 12, 3, 87; 12, 8, 262; 5, 2, 431; Dittenberger. *Or. gr. inser.* 243, 3; Kern. *Inscr. Magn.* 56; Herond. *Mim.* 2.

(8) Michel. *l. c.* 22; *I. Gr.* 12, 5, 824 B.

(9) Parthen. *Erotic.* 25.

(10) *Sylloge*² 140, l. 155; 53, 60; 85; 97; 111; 116.

(11) *I. Gr.* 11, 489, 6; 9, 3; 11, 2, 66 b, 2; 69, 4; *Eph. arch.* 1961 p. 61-101; Kern. *l. c.* 72; Michel. *l. c.* 466, 470. Pharsale a un prostatès de la ville (*I. Gr.* 9, 2, 243).

(12) Michel. *l. c.* 1006-1007; 189; 192, 196; Wiegand, *Das Delphinion in Milet* III, n° 150 § 11; *Rev. de philol.* 35, 1911 pp. 183-197; S. G. D. I. 2189, l. 5, 16; peut-être 1950, 1996, 2049, l. 19; 2072, l. 13; 2117.

(13) Michel. *l. c.* 353 (*paraprostatas*).

(14) S. G. D. I. 1703; 1733, 10; peut-être 1920; 2076, l. 7; 2265 l. 2.

(15) Justin. 17, 3, 10-14. Les 1000 soldats des Chaones, peuple sans royauté, ont pour chefs annuels deux membres de la famille dominante, qui exercent une *prostateia* (Thuc. 2, 80).

(16) S. G. D. I. 1334-5, 1340, 1355, 1365.

(17) *Ibid.* 1338-9, 1342, 1349-50; *Inscr. Magn.* 32; Liv. 29, 12; 32, 10.

(18) V. Von Wilamowitz, *Aristoteles und Athen* I, 169-185; Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes* (*Bibl. Hautes Etudes*, fasc. 216).

(19) Aristot. *Ath. pol.* 5-28.

(20) Plut. *Them.* 2, 5; *Per.* 8, 9.

(21) Athen. 5, 220.

(22) Lys. *fr.* 2.

(23) V. Körte, *Hermes* 47, 276-313; Plut. *Per.* 3, 4.

(24) *L. c. c.* 28.

(25) D'après c. 23, 3.

(26) C. 34, 3; 40; 1-2.

(27) Thuc. 3, 82; Polyb. 6,8, 1.

(28) Paus. 7, 10, 2; cf. Her. 9, 15-16, 87-88; Xen. *Hell.* 5, 2, 25.

(29) Theop. *fr.* 133 (ed. Didot); Polyæn. 6, 36; Xen. *Hell.* 3, 2, 27; Michel. *l. c.* 524, B, 6.

(30) V. Lécirvain, *Les hétaires dans la Grèce classique* (*Mémoires de l'Ac. des Sc. Inscr. et B.-L. de Toulouse*, 11^e sér. V, 1917, p. 183-208).

(31) Exemples : Athènes Plut. *Sol.* 14, 6; *Sol. fr.* 4 (Aristot. *Ath. pol.* 12, 2); Xen. *Hell.* 2, 3, 27; Plut. *Alcib.* 13, 1; 19, 1. Argos (Diod. 15, 58, 1-4). Syracuse (Diod. 11, 86, 3-6; Plut. *Dio.* 37-38, 41, 44, 47; *Tim.* 37). En général : Aristot. *pol.* 5, 4, 1-4; 6, 2, 9-10.

(32) Il paraît y en avoir plusieurs à Coreyre (Thuc. 3, 75; cf. 82), peut être à Argos (Plut. *Alcib.* 14, 3), à Mantinée d'où Agésipolis laisse partir les soixante p. t. d., chefs du parti populaire (Xen. *Hell.* 5, 2, 3, 6), plus tard à Héraclée du Pont Aen Pol. 11, 10-11).

(33) A Athènes (Aristot. *Ath. pol.* 26, 1; 28, 2, 4-5; Thuc. 4, 21, 3; Aristoph. *Eq.* 191-3 et *scol.* 1128; *Ran.* 419; Isocr. 8, 126; 12, 148; Diod. 9, 4; 11, 77, 6; 13, 53, 2; à Samos (Aristot. *Rhet.* 2, 20, 6); à Mantinée (Xen. *Hell.* 5, 2, 7); à Syracuse (Plut.

Nic. 28, 1; *Diod.* 19, 5, 5; *Aristot. pol.* 5, 8, 4); à Sybaris (*Diod.* 12, 9, 2).

(34) Ajoutons: *προστατήν, προστατήν, προστατεύειν, προστατεύειν* (*Aristot. Ath. pol.* 28, 2, 4; *Xen. Mem.* 3, 6, 1-2; 2, 8, 4; *Theop. fr.* 13; *Dem.* 19, 295); aussi *προτεύειν* (*Xen. Mem.* 2, 6, 20; *Plut. Flam.* 4, 4; *Lys.* 25, 9).

(35) *Xen. Mem.* 1, 2, 32; 2, 1, 8; 4, 2, 36; *de vect.* 1, 1; *Hell.* 3, 5, 1; *Thuc.* 3, 82; *Eurip. Suppl.* 243; *Or.* 772; *Plat. Gorg.* 74, 519 c; *Laches.* 26; *Diod.* 1, 1, 8; 12, 57, 3; 19, 5, 5; *Plut. Alcib.* 14, 3; *Arat.* 2, 1, 2; *Dem.* 19, 259, 300; *Isocr.* 12, 57; *Paus.* 1, 25, 7; *Polyaen.* 6, 36; *Dion. Hal.* 7, 7; *Stob flor.* 45, 8.

(36) *Diod.* 13, 91, 2; (Syracuse); *Polyb.* 4, 47, 5; cf. *Head, Doct. num.* 2^e éd., pp. 268-9 (Byzance).

(37) *Nep. Arist.* 1 (Athènes).

(38) *Liv.* 41, 25; 35, 37 (Hypata, Chalcis).

(39) *Liv.* 24, 2 (Crotone).

(40) *Cic. Tusc.* 5, 3 (Phlius, sur le philosophe Léon, appelé tyran par *Diog. La. praef.* 12).

(41) *Justin.* 16, 4, 5.

(42) *Liv.* 32, 11; 35, 27, 32; 45, 26, 31, 32, 34.

(43) 3, 82.

(44) 4, 12 où le mot *prostatès* est relié à *plèthos*.

(45) 4, 2 36.

(46) *Pol.* 5, 4, 5; 6, 2, 9-10.

(47) *In Colot.* 33, 1.

(48) *Thuc.* 3, 70, 75; *Diod.* 12, 9, 2.

(49) *Plut. Alcib.* 14, 3; et plus tard *Aen. Poliore.* 11, 7, 8; *Theop. fr.* 135.

(50) *Thuc.* 4, 66.

(51) *Thuc.* 6, 35; *Diod.* 13, 19, 4; 33, 2-3; 34, 6; 35, 1-5 (sur Dioclès).

(52) *Diog. La.* 8, 2, 64-66 (sur Empédocle, démagogue modéré pendant trois ans).

(53) *Aristote* cite, sans le qualifier, Cléotimos qui soulève les nouveaux colons contre les riches (*Pol.* 5, 5, 6).

(54) *Xen. Hell.* 3, 2, 27; cf. *Paus.* 3, 8, 45.

(55) *Xen. Hell.* 5, 2, 3, 6.

(56) *Aristot. pol.* 5, 5, 3; *Aen. Poliore.* 11, 13-15.

(57) *Plut. Arat.* 49, 2.

(58) *Diog. La.* 2, 17, 140-144 : pouvoir équivoque et modéré de Ménédemos, chef de l'Etat, *proboulos*.

(59) *Pol.* 6, 8, 1-6; 9, 8-9; *Plut. Tim.* 12.

(60) *Sol. fr.* 9; *Theogn.* 39, 42, 51, 53, 183, 253, 429, 541, 823-4, 4082.

(61) 3, 82.

(62) *Rep.* 8, 565 c-d; 566 d-567.

(63) *Pol.* 5, 5, 1-2; 5, 4, 4-5; 5, 8, 3-4.

- (64) *Ibid.* 5, 5, 4.
 (65) Her. 5, 92; Nic. Dam. 58-59; Diod. 10, 27, 3; 13, 75, 9.
 (66) Aristot. *Pol.* 5, 8, 4.
 (67) Suid. *s. h. v.*
 (68) Nic. Dam. 63; Aelian. *var.* 3, 26; Polyæn. 6, 50.
 (69) Aristot. *Pol.* 3, 8, 3; 5, 4, 5; 5, 8, 7; Her. 1, 20; Polyæn. 6, 47.
 (70) Aristot. *Pol.* 5, 5, 10.
 (71) Aristot. *Rhet.* 1, 2, 19; *Pol.* 5, 4, 5.
 (72) Her. 3, 39.
 (73) *Oxyrh. Pâp.* XI, 1915, p. 104-111; Aristot. *pol.* 5, 9, 21; 5, 10, 13; Nic. Dam. 61; Plut. *de ser. num. vind.* 7; Diod. 8, 26; Her. 6, 126-131.
 (74) Her. 5, 92; Nic. Dam. 58-9; Aristot. *pol.* 5, 9, 22; Strab. 8, 6, 20.
 (75) Aristot. *Pol.* 5, 8, 4; 5, 10, 4; Polyæn. 5, 47.
 (76) Aristot. *l. c.* 5, 8, 4; Polyæn. 5, 11; Heracl. Pont. 37.
 (77) Diod. 10, 27, 3; 11, 25, 3; 53, 1-2; Polyæn. 6, 51.
 (78) Her. 7, 154; Aristot. *l. c.* 5, 10, 4. On ignore le mode d'avènement de Scythès à Zancè, de Térillos à Himera (Her. 6, 23; 7, 165).
 (79) Dionys. 7, 3-11; Liv. 2, 21, 5; 2, 34, 4; Plut. *de mul. virt.* 26, 261.
 (80) Aristot. *l. c.* 5, 10, 4; Her. 6, 23; 7, 163-5; Thuc. 6, 4; Dionys. 19, 4; Diod. 11, 48, 52; Heracl. Pont. 25, 5.
 (81) Plut. *parall. min.* 32, 1313 c.
 (82) Diod. 14, 34, 3-6.
 (83) *Ibid.* 11, 86, 4-5.
 (84) *Ibid.* 13, 91-33.
 (85) *Ibid.* 19, 5-9.
 (86) Xen. *Hell.* 7, 1, 44-46; 7, 3, 8-11.
 (87) *Ps. Dem.* 17, 10; Athen. 509 B; Paus. 7, 27, 7.
 (88) Diod. 16, 65, 2-7; Plut. *Tim.* 3, 5-7; 4.
 (89) Aelian. *fr.* 380; Justin. 16, 4-5; Memnon. *fr.* 1-60; Diod. 15, 81, 5; Theop. *fr.* 200.
 (90) Paus. 1, 25, 7; 1, 29, 16; Plut. *Demetr.* 33. On ne voit ni l'origine ni le caractère des tyrans de Sicyone, Cléon, Abantidas, Nicoclès (Plut. *Arat.* 2-9; *Pol.* 2, 43, 3).
 (91) *Pol.* 12, 21-22; 15, 21, 1.
 (92) *Ep.* 7, 8.
 (93) Diod. 16, 20, 6; Plut. *Dio.* 30; 53.
 (94) Plut. *Tim.* 22, 2; 38, 5; Diod. 16, 70; 73, 1-2; 82, 4-6.
 (95) *Pol.* 2, 43, 3; Plut. *Arat.* 4-14.
 (96) Aristot. *Ath. pol.* 5, 1; 2, 2; Isocr. 15, 313; Plut. *Sol.* 13, 6; 14, 1-3.
 (97) Aristot. *Ath. pol.* 2, 9, 2; 4, 9-11; 5, 1; 12, 3-4; Isocr. 12, 153; Plat. *leg.* 4, 712 d; Diog. La. 1, 63; Aristid. 3, 360.

(98) Her. 1, 30; Aesch. 3, 257; Isocr. 7, 16; Xen. *Oec.* 14, 4-5; *Conv.* 8, 39; Plat. *leg.* 11, 913 c; *Rep.* 10, 599 c; *Tim.* 20, c-21 a-c; *Phaedr.* 258 b; Aristoph. *Nub.* 1187; Plut. *Sol.* 5, 4; 14-15; Aristot. *Ath. pol.* 11, 2; 41, 2.

(99) Aristot. *Ath. pol.* 13-14; 22, 3; 28, 2; Isocr. 12, 148; Diog. La. 1, 2, 66; *scol.* Aristoph. *Ach.* 61.

(100) Her. 5, 66; Aristot. *Ath. pol.* 20, 1, 4; 21, 1; 28, 2; 29 3; Plut. *Cim.* 15, 6; Aristoph. *Lys.* 273-281; Andoc. 1, 106; Isocr. 7, 16; 15, 232; Dionys. 1, 74.

(101) Aristot. *l. c.*; Her. 6, 134-6; Nep. *Milt.* 7; *Cim.* 1; Plut. *Cim.* 4; Dem. 19, 303; 23, 204; 26, 6; Plut. *Them.* 4, 4; *quaest. conv.* 1, 10, 3, 628; Ephor. *fr.* 107; Plat. *Gorg.* 72, 516 e.

(102) *L. c.* 22, 7; 23, 3-5; 28, 2.

(103) *L. c.* 25, 1-2; 26, 1; 28, 2; *Pol.* 2, 9, 3; Plut. *Cim.* 10, 15-17; *Per.* 7, 7; Diod. 11, 77, 6; Aelian. *var.* 3, 17, 1, 9; 13, 39.

(104) Aristot. *l. c.* 27; 28, 1-2, 5; Thuc. 2, 61-75; Aristoph. *Vesp.* 947 et *scol.*, *Eq.* 855; Xen. *Mem.* 1, 2, 40; Isocr. 10, 234; Plat. *Menex.* 94 d; *Lach.* 1; Androt. *fr.* 43; Philoch. *fr.* 95 b; Marcell. *vit.* Thuc. 1, 28; *Vit. Thuc. anon* (Didot II. 9-11, 19-21); Cic. *de off.* 2, 17, 60; Plut. *Per.* 8, 5; 11, 1; 13-14; 16-31; *Nic.* 11, 6; *Per. et Fab. comp.* 3, 2; *pr. ger reip.* 5, 802 c; *Sylloge*², 66.

(105) Epistate de travaux publics, athlathète (Strab. 9, 1, 12; *scol.* Aristoph. *Pax.* 605; *Vesp.* 1109; Plut. *Per.* 13, 7; 9).

(106) Müller-Strübing n'a pas réussi à prouver (*Jahrb. f. Kl. Phil.* 1893, 1, 512-514) (d'après Aristoph. *Eq.* 164-7, 247, 355-8, 394, 465, 795, 877, 1128, 1369; *Pax.* 669; *Vesp.* 1033 : sur Cléon) que le titre de *prostatès* a désigné une fonction précise.

(107) Thuc. 3, 36-46 : discours funèbre; Plut. *Per.* 7-8.

(108) Plut. *l. c.* 4-6; 36, 3-4; *cons. ad. Apoll.* 33, 118.

(109) Thuc. 2, 65; Plut. *Per.* 15-16; Lys. 6, 10; 30, 28; Isocr. 15, 234; 16, 28; 8, 126; Dem. 3, 21-26; Xen. *Conv.* 8, 39; Pol. 9, 23, 6; *scol.* Aristoph. *Ach.* 67, 115.

(110) Plut. *Per.* 5, 3; 10, 6; 13, 13; 28, 1, 7; 32, 1; 33, 8; Aristoph. *Ach.* 510-538; *Pax.* 604-610.

(111) V. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs*, p. 113-179.

(112) Sans doute condamné pour vol de métaux précieux au détriment de l'Etat, exilé volontaire à Elis, impliqué dans un procès analogue à Elis et mort en prison, plus tard probablement réhabilité (Plut. *Per.* 31, 15; *scol.* Aristoph. *Pax.* 605; Diod. 12, 39, 1-2; Philoch. *fr.* 97). Sur le papyrus de Genève, V. Nicole, *Le procès de Phidias*, Genève 1910; Judeich, *Hermes* 1925, 50-58; Th. Reinach. *Rev. Et. Gr.* 1924, 393-8.

(113) Poursuivi, d'après la loi de Diopéithès, pour ses enseignements contraires à la religion de l'Etat (Plut. *Per.* 32, 2; *Nic.* 23, 3-4; *de sup.* 10, 169 F; Plat. *Apol.* 26 d; Xen. *Mem.* 4, 7, 7; Aristoph. *Nub.* 398-402; Diog. La. 2, 3, 6, 14; 9, 34; Cic. *div.* 2, 13, 45.

(114) Frappé d'ostracisme (Plut. *Per.* 4, 3; *Nic.* 6, 1; *Arist.* 1, 7; *Jahrb. Arch. Anzeig.* 28, 91-95 contre Carcopino, *Hist. de l'ostracisme*, p. 174).

(115) Poursuivie pour impiété et proxénétisme (Plut. *Per.* 32, 5; Athen. 13, 56, 589 e).

(116) Textes principaux : Thuc. 3, 36-40; 4, 21-122; 5, 2, 32; Aristot. *l. c.* 28, 3; Plut. *Per.* 33; *Nic.* 2, 2-3; 3, 1; 7, 3-6; 8, 1-4; 9, 3; Diod. 12, 74; Aristoph. *Vesp.* 895, 902, 1284; *Ach.* 6, 13, 15, 32, 300, 377-382, 502-4, 630-2; *Eq.* 44, 59, 135, 197, 203, 209-232, 204-396, 624-1255; *scol. Ach.* 6, *Eq.* 225; Dem. 40, 25.

(117) Aristot. *l. c.* 34, 3.

(118) *Ibid.* 34, 3; 40, 1-2; Aesch. 2, 176; 3, 187, 195; Isocr. 18, 2, 3, 23; Dem. 24, 135; *ep.* 3, 19; Nep. *Thras.* 3, 7, 4; Plat. *Phaedr.* 254 c; Theop. *fr.* 169.

(119) Xen. *Hell.* 7, 4, 1; Aristot. *Rhet.* 1, 7, 13; *Oec.* 2, 2, 22; Dem. 24, 135; 19, 297; 18, 219; 21, 68; 50, 46-52; Plut. *Dem.* 5, 1-2; Diod. 15, 76; Theop. *fr.* 95; Diog. La. 3, 23; Isocr. 8, 24; Lyc. *in Leocr.* 93; Hyp. 1, 1.

(120) Principaux textes : Dem. 3, 38; et *scol.*; 8, 70; 9, 1-2; 18, 29, 162; 19, 191, 290-3; 20, 138; 21, 205-7; Paus. 1, 29, 10; Aesch. 2, 184 et *scol.*; Diog. La. 2, 59; Plut. *Phoc.* 7, 3; de *frat. am.* 15; de *rep. ger.* 15; Theop. *fr.* 95 b, 96, 238; Justin. 6, 9, 1-5.

(121) Plut. *Dem.* 17; 18, 3; 21, 1.

(122) 5, 106, 7-8.

(123) Paus. 2, 9, 4; *I. G.* 2, 858, 966 B, 982; 2, 5, 385 c, 37-43; *I. G.* 1300; *Sylloge*² 491, 497.

